

Charte d'engagement pour l'accueil des stagiaires de 3e et 2nde

Avant-propos

Œuvrant pour le développement du secteur numérique et de ses entreprises sur le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes, l'une de nos missions principales, chez Digital League, consiste à favoriser l'orientation des collégiens et lycéens vers les métiers du numérique.

Dans le cadre de cette mission, et grâce au soutien de la Métropole de Lyon, nous avons mis en place une action de formation à destination des entreprises du secteur numérique, afin de les préparer à accueillir et encadrer des stagiaires de 3e et de 2nde. Cette initiative vise à offrir aux jeunes une première immersion dans le monde professionnel et à les sensibiliser aux opportunités de carrière dans le numérique.

Pour valoriser ces efforts auprès de la Métropole de Lyon, nous invitons les entreprises participantes à formaliser leur engagement à travers cette charte.

Engagement des signataires

En signant cette charte, l'entreprise s'engage à :

1. Accueillir des stagiaires de 3e et/ou Seconde

L'entreprise s'engage à accueillir au moins un(e) stagiaire sur l'année à venir, collégien.ne ou lycéen.ne, dans le cadre de la convention de stage fournie par l'établissement d'enseignement du stagiaire.

2. Favoriser le recours aux services de l'association *Viens voir mon taf* pour identifier et accueillir un(e) stagiaire.

3. Désigner un(e) référent(e)

L'entreprise nommera un(e) référent(e) pour encadrer les stagiaires. Cette personne aura pour rôle :

- De guider les stagiaires tout au long de leur stage.
- D'assurer leur intégration au sein de l'entreprise.
- De veiller à ce que le stagiaire participe à des missions adaptées à son niveau et en lien avec les métiers du numérique.

4. Assurer un encadrement bienveillant et formateur

L'entreprise mettra à disposition les moyens nécessaires pour offrir une expérience enrichissante aux stagiaires, en leur permettant de :

- a. Découvrir les métiers du numérique.
- b. Participer à des activités pratiques, en lien avec leur programme scolaire et les compétences recherchées dans la filière.

Suivi et engagement mutuel

- **De la part de l'entreprise**

L'entreprise s'engage à suivre les bonnes pratiques définies lors des formations en ligne proposées par Digital League, en matière d'accueil et d'encadrement des stagiaires, à accueillir au moins un(e) stagiaire sur l'année à venir, en favorisant les services de l'association *Viens voir mon Taf*.

- **De la part de Digital League**

Digital League s'engage à fournir en retour :

1. **Un guide pratique** pour accompagner les entreprises dans la réalisation d'une semaine de stage réussie. (Contenu fourni par l'association *Viens voir mon taf*)
2. **L'enregistrement d'une vidéo/interview** pour présenter la structure et mettre en avant ses initiatives RSE, réalisée au sein des bureaux Digital League au Campus Région du Numérique.
3. **La valorisation de cet engagement**, ainsi que de la vidéo, sur les plateformes Digital League. (site web et LinkedIn)



Le formulaire d'engagement

En signant cette charte,

L'entreprise.....située.....
s'engage pour **1 an***, à compter du / / à **accueillir un ou plusieurs stagiaires de troisième et/ou seconde, à désigner un référent pour les encadrer, et à garantir un accompagnement formateur en leur proposant des missions adaptées en lien avec les métiers du numérique.**

**Renouvelable par tacite reconduction ; l'entreprise peut suspendre cet engagement à tout moment par simple courrier ou mail à Digital League.*

Référent(e) au sein de l'entreprise

Prénom, Nom :

Fonction :

Adresse mail :

Téléphone :

**Signature du/de la Directeur.rice de
l'entreprise**